

VILLE DE
BRUYERES



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018 à 20 h 00

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23 *L'an deux mille dix-huit
le douze avril à vingt heures.*

présents : 20 *Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire*

votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Avril 2018

Présents : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER-AMET, Michèle CLAUDEL, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Pascal SONRIER, Mmes Sylvie VALENCE, Erika DELOY, Stéphanie SANCHEZ, MM. Paulo BATISTA, Mme Marie-Dominique GARNIER, M. François VIRY, Mme Nadine MOULIN, Mme Michèle PELTIER, MM. Martial HILAIRE, Denis MASY, Mme Céline LECOMTE,

Ont donné pouvoir :

Mme Delphine GREVISSE à M. Yves BONJEAN, Mme Françoise FRISONROCHE à Mme Michèle CLAUDEL, M. Jean-Albert HABY à M. Martial HILAIRE

Mme Sylvie VALENCE a été élue Secrétaire de Séance.

Suite aux évènements survenus le 23 Mars dans l'AUDE, le Maire appelle le Conseil Municipal à respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 8 Mars 2018. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité

*** Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :*

- la passation d'un avenant n° 2 au marché public de prestations intellectuelles relatif à la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages AEP – réalisation des plans et états

parcellaires a été signé le 05/05/2015 avec la SELARL GEODATIS, 2 Rue du Colonel Jacques Pierre, 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES pour un montant total de 10800 € HT. Un avenant n° 1 a été signé le 10/02/2016 afin de constater le transfert du marché à son nouveau titulaire la SELARL V'GEO. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

L'avenant n° 2 signé le 12/03/18 a pour objet de supprimer deux prestations initialement prévues : N° de prix 3 relatif aux opérations avant l'enquête publique pour un montant forfaitaire de 1200 € HT et le N° de prix 4 relatif aux opérations après l'enquête publique pour un montant forfaitaire de 2000 € HT, ce qui ramène le montant du marché à 7600 € HT.

- Le renouvellement d'adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD) afin de bénéficier d'une aide pour la bonne réalisation des projets en matière d'ingénierie territoriale. Pour l'année 2018, le coût de la prestation est de 0.60 €/habitant et s'élève donc à 1950.60 €.

- Le renouvellement d'adhésion pour l'année 2018 auprès de l'Association du Massif Vosgien. Le montant de la cotisation s'élève à 60 €.

*** Finances - Compte administratif et Compte de Gestion de la Forêt 2017 – 2018-20**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif de la Forêt 2017 dont les résultats sont rigoureusement identiques à ceux du Compte de Gestion du Trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 Avril 2018,

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni à délibération ni au vote,

Sous la présidence de Monsieur François VIRY, doyen d'âge de l'Assemblée Municipale,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de la Forêt 2017 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		30 467.95	84 222.18	186 537.23		132 783.00
Section d'investissement	21 610.27		38 393.67	26 399.15	33 604.79	

*** Finances - Compte administratif et Compte de Gestion de l'Eau 2017 – 2018-21**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif de l'Eau 2017 dont les résultats sont rigoureusement identiques à ceux du Compte de Gestion du Trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 Avril 2018,

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni à délibération ni au vote,

Sous la présidence de Monsieur François VIRY, doyen d'âge de l'Assemblée Municipale,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de l'Eau 2017 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		161 443.69	272 416.52	359 774.24		248 801.41
Section d'investissement	47 730.87		113 177.40	142 148.21	18 760.06	

*** Finances - Compte administratif et Compte de Gestion du Gai Logis 2017 – 2018-22**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif du Gai Logis 2017 dont les résultats sont rigoureusement identiques à ceux du Compte de Gestion du Trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 Avril 2018,

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni à délibération ni au vote,

Sous la présidence de Monsieur François VIRY, doyen d'âge de l'Assemblée Municipale,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du Gai Logis 2017 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00		
Section d'investissement	24 000.00	0.00	0.00	0.00	24 000.00	

*** Finances - Compte administratif et Compte de Gestion de la Commune 2017 – 2018-23**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif de la Commune 2017 dont les résultats sont rigoureusement identiques à ceux du Compte de Gestion du Trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 Avril 2018,

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni à délibération ni au vote,

Sous la présidence de Monsieur François VIRY, doyen d'âge de l'Assemblée Municipale,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de la Commune 2017 établi par le Maire et arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		244 030.71	2 791 622.76	3 057 163.40		509 571.35
Section d'investissement	284 719.56		729 088.53	991 415.82	22 392.27	

*** Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Forêt – 2018-24**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget de la Forêt, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 33 604,79 €
- et un résultat **excédentaire** de la section d'exploitation de : 132 783,00 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 9 778,50 €
- en recettes, pour un montant de : 0.00 €

Compte tenu du besoin net de la section d'investissement de 43 383,29 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget de la Forêt de la façon suivante :

001 - Dépenses d'investissement	(Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	33 604,79 €
1068 - Recettes d'investissement	(Excédents de fonctionnement capitalisés)	63 383,29 €
002 - Recettes de fonctionnement	(Résultat de fonctionnement reporté)	69 399,71 €

*** Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de l'Eau – 2018-25**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget de l'Eau, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 18 760,06 €
- et un résultat **excédentaire** de la section d'exploitation de : 248 801,41 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 41 765,00 €
- en recettes, pour un montant de : 19 540,00 €

Compte tenu du besoin net de la section d'investissement de 40 985,06 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget de l'Eau de la façon suivante :

001 - Dépenses d'investissement	(Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	18 760,06 €
1068 - Recettes d'investissement	(Excédents de fonctionnement capitalisés)	40 985,06 €
002 - Recettes de fonctionnement	(Résultat de fonctionnement reporté)	207 816,35 €

*** Finances - Affectation des comptes de résultats du budget du Gai Logis – 2018-26**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget du Gai Logis, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 24 000,00 €
- et un résultat de la section d'exploitation de : 0,00 €

Compte tenu du besoin net de la section d'investissement de 24 000,00 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de reporter le déficit de l'exercice 2017 du budget du Gai Logis de la façon suivante :

001 - Dépenses d'investissement	(Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	24 000,00 €
---------------------------------	------------------------------------------------------------	--------------------

* Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Commune – 2018-27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir adopté le Compte Administratif du Budget de la Commune, qui fait ressortir :

- un solde d'exécution de la section d'investissement **déficitaire** de : - 22 392,27 €
- et un résultat **excédentaire** de la section d'exploitation de : 509 571,35 €

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses, pour un montant de : 264 783,55 €
- en recettes, pour un montant de : 88 970,00 €

Compte tenu du besoin net de la section d'investissement de 198 205,82 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget de la Commune de la façon suivante :

001 - Dépenses d'investissement	(Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	22 392,27 €
1068 - Recettes d'investissement	(Excédents de fonctionnement capitalisés)	198 205,82 €
002 - Recettes de fonctionnement	(Résultat de fonctionnement reporté)	311 365,53 €

* Finances - Vote des taux d'imposition 2018 – 2018-28

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, rappelle que par délibération en date du 12 Avril 2017, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

- Taxe d'Habitation 23,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 28,52 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 20,82 %

Il précise qu'il est proposé de maintenir ces taux pour 2018 et de retirer la cotisation foncière des entreprises qui relève depuis le 1^{er} Janvier 2018 de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges (passage en FPU).

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le produit fiscal et les taux des 3 taxes pour l'exercice 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu sa délibération en date du 12 Avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

ARRETE le produit fiscal attendu à la somme de 1 099 109 €.

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition ci-dessus et de retirer la cotisation foncière des entreprises.

et **PRECISE** que les taux précités seront inscrits colonne 10 du cadre II de l'Etat 1259 COM.

*** Finances - Budget 2018 de la Forêt – 2018-29**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée ses propositions de Budget de la Forêt 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le Budget de la Forêt pour l'exercice 2018, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 198 929,71 €

- pour la Section d'Investissement, à : 103 225,29 €

*** Finances - Budget 2018 de l'Eau – 2018-30**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée ses propositions de Budget de l'Eau 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le Budget de l'Eau pour l'exercice 2018, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 526 107,60 €

- pour la Section d'Investissement, à : 307 378,48 €

*** Finances - Budget 2018 du Gai Logis – 2018-31**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée ses propositions de Budget du Gai Logis 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, le Budget du Gai Logis pour l'exercice 2018, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 27 919,32 €

- pour la Section d'Investissement, à : 27 919,32 €

*** Finances - Budget 2018 de la Commune – 2018-32**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée ses propositions de Budget de la Commune 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

VOTE, à l'unanimité, le Budget de la Commune pour l'exercice 2018, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement, à : 3 174 016,10 €
- pour la Section d'Investissement, à : 1 192 545,03 €

*** Contrat Enfance Jeunesse – Projet de renouvellement de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges – 2018-33**

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif dont la Commune était signataire avec la CAF jusqu'au 31/12/2017.

Il précise que ce Contrat vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

- la mise en place de services d'accueil des jeunes enfants à destination des familles (structures multi-accueil, garderies périscolaires, Relais Assistantes Maternelles, Centres de loisirs ...)
- les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans, dans le cadre d'un partenariat étroit à mettre en place entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il indique que ce dispositif fixe de manière très précise les actions éligibles au contrat, les règles de cofinancement de ces actions (plafonnement des prix de revient, taux de fréquentation, taux d'accompagnement) et s'applique dans le cadre de critères de sélectivité.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le renouvellement de ce contrat pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

*** Foire de Printemps – Convention – 2018-34**

Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association des commerçants « CAP Bruyères et environs » souhaite organiser la Foire de Printemps en 2018.

Il précise que pour les années précédentes, une convention est passée avec cette Association au titre de l'occupation du domaine public.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe GERMAIN, Adjoint au Maire,
Vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Association des commerçants « CAP Bruyères et environs » au titre de l'occupation du domaine public à l'occasion de la 66^{ème} Foire de Printemps.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*** Revitalisation du bourg-centre – Passation d'une convention avec l'état et le Conseil Départemental des Vosges – 2018-35**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Bruyères, après présentation d'un dossier de candidature, a été retenue par un jury pour bénéficier de l'accompagnement technique et financier proposé par l'appel à projets "Revitalisation des villes et bourgs-centres 2017-2018".

Il précise qu'un projet de convention s'inscrivant dans le cadre de la première vague de cet appel à projets a été proposé par l'Etat en partenariat avec le Conseil départemental des Vosges.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu l'appel à projets "Revitalisation des villes et bourgs-centres 2017-2018,
Vu la convention Etat-Conseil Départemental des Vosges, Commune de Bruyères et Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Etat, le Conseil départemental des Vosges, la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges pour la revitalisation du bourg-centre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*** Convention stage cirque – Ecole des Nez Rouges – 2018-36**

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal que chaque année, le PEL de la Commune organise des ateliers d'initiation et de perfectionnement Cirque avec l'aide de l'Association « Ecole des Nez rouges ».

Il précise que ce stage est organisé pendant les vacances de Printemps (du 23 au 27 avril 2018) pour un prix de 1105 € avec un spectacle de fin d'atelier.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu la convention proposée de l'Association « Ecole des Nez rouges »,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Association « Ecole des Nez rouges » afin d'organiser des ateliers d'initiation et perfectionnement Cirque sur la période des vacances de Printemps du 23 au 27 Avril 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

*** SMIC des Vosges – Participation financière 2018 – 2018-37**

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, rappelle que par délibération n° 03/2018, les membres du SMIC ont fixé le mode de calcul de la participation financière au SMIC pour l'exercice 2018. La contribution de la Commune s'élève à la somme de 1.640 €.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur le montant de cette participation et sur le mode de financement choisi, budgétisation ou fiscalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu la délibération N°03/2018 du SMIC,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE de procéder au paiement de la cotisation d'un montant de 1 640 € au titre de l'année 2018.

PRECISE que cette dépense est inscrite à l'article 65548 au budget primitif de l'exercice 2018.

*** Affaires diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a cosigné un courrier avec la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges et le Conseil Départemental des Vosges dénonçant la menace de fermeture de la ligne de chemin de fer de Bruyères.

Il donne également lecture d'un mail adressé par Monsieur Tarantola et Madame Poirat invitant les élus à participer à la rencontre Samedi 21 Avril 2018 à partir de 11 heures à la Gare à Epinal pour appuyer la motion votée par le conseil départemental pour la défense des lignes de chemin de fer.

Monsieur le Maire indique également que le Collectif Enseignants Bruyères a adressé un message par mail à destination des parents d'élèves des élus aux conseils d'administration du collège et lycée, mairie, communautés de communes et conseillers départementaux pour que ces derniers relayent l'opération collège et lycée morts qui aura lieu le mercredi 18 avril prochain. Cette opération a pour objet de protester contre l'énorme baisse de moyens horaires alloués pour l'année prochaine, et contre la fermeture de classes.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Vosgelis s'est vu décerner le label « Habitat Senior Services » par l'AFNOR. Il précise également que Vosgelis s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale en optant pour une gestion responsable et durable de leurs espaces verts.

Il donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Préfet des Vosges concernant le bilan de l'activité 2017 des enregistrements de titres d'identités et de voyages par les services de la commune de Bruyères. En 2017, 1014 titres ont été délivrés, dont 618 cartes nationales d'identité et 396 passeports, ce qui représente 113 demandes par mois.

Madame Michèle Peltier informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par Monsieur Spitler de l'Association Club Canin concernant sa demande de branchement électrique qu'il a effectué auprès de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges et de la Commune. Monsieur le Maire précise la demande et informe le conseil du suivi de ce dossier.

Monsieur Martial Hilaire indique qu'il a été alerté par Monsieur Ferry pour un caniveau non réparé devant l'ancienne caserne de pompiers. Monsieur le Maire souligne que cette demande a été prise en compte et que les services techniques vont procéder au changement de ce caniveau.

Enfin Monsieur le Maire donne communication des prochaines dates de réunions du conseil municipal jusqu'aux grandes vacances, à savoir les Jeudis 24 Mai 2018 et 5 Juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

A Bruyères, le 17 Avril 2018



Le Maire, Yves BONJEAN



RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

2018-20 - Finances - Compte administratif et Compte de Gestion de la Forêt 2017

2018-21 - Finances - Compte administratif et Compte de Gestion de l'Eau 2017

2018-22 - Finances - Compte administratif et Compte de Gestion du Gai Logis 2017

2018-23 - Finances - Compte administratif et Compte de Gestion de la Commune 2017

2018-24 - Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Forêt

2018-25 - Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de l'Eau

2018-26 - Finances - Affectation des comptes de résultats du budget du Gai Logis

2018-27 - Finances - Affectation des comptes de résultats du budget de la Commune

2018-28 - Finances - Vote des taux d'imposition 2018

2018-29 - Finances - Budget 2018 de la Forêt

2018-30 - Finances - Budget 2018 de l'Eau

2018-31 - Finances - Budget 2018 du Gai Logis

2018-32 - Finances - Budget 2018 de la Commune

2018-33 - Contrat Enfance Jeunesse – Projet de renouvellement de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

2018-34 - Foire de Printemps – Convention

2018-35 - Revitalisation du bourg-centre – Passation d'une convention avec l'état et le Conseil Départemental des Vosges

2018-36 - Convention stage cirque – Ecole des Nez Rouges

2018-37 - SMIC des Vosges – Participation financière 2018